

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le cinq décembre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-12-53

**Nombre de Conseillers en exercice : 35**

**Nombre de Conseillers présents : 27**

**Conseillers titulaires : 27** - Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN

**Conseillers titulaires absents : 8** - Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS

**Conseillers suppléants : 0**

**Pouvoirs : 1** – Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à accompagner la ville d'Aubigny sur Nère pour candidater à la marque « Petites Cités de Caractère »**

*Vu les statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,  
Vu la compétence Tourisme de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne,  
Vu la Charte Nationale des « Petites Cités de Caractère »,  
Vu la candidature de la commune d'Aubigny sur Nère,  
Vu la demande de la commune d'Aubigny sur Nère,*

*Le Président expose les faits.*

*A l'occasion du dernier conseil municipal en date du 27 octobre 2016, la ville d'Aubigny sur Nère a marqué la volonté de déposer sa candidature à la marque « Petites Cités de Caractère ».*

*Madame le Maire d'Aubigny sur Nère sollicite l'appui de la Communauté de Communes sur cette candidature et plus particulièrement en matière d'accueil touristique, par le biais de l'Office de Tourisme Intercommunal.*

En effet, conformément à la charte nationale des « Petites Cités de Caractère » en vigueur, la candidature de la ville d'Aubigny sur Nère, sera appréciée, entre autres sur les engagements de la commune en faveur de l'animation, de l'accueil du public, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine ainsi que sur des critères touristiques, tels que :

- Posséder, en cœur de cité, d'une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents,
- Pérenniser un dispositif d'information permanent,
- Se doter d'outils de communication touristique (programme de manifestations, d'expositions de visite, plans et documents présentant la cité).

*Au regard de cette demande et dans le cadre de la compétence tourisme de la Communauté de Communes le Président propose de prendre une délibération visant l'autoriser à prendre les mesures nécessaires pour répondre à la charte nationale des « Petites Cités de Caractère » sur le volet tourisme.*



**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le Président à prendre les mesures nécessaires pour répondre à la charte nationale des « Petites Cités de Caractère » sur le volet tourisme

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 14 décembre 2016  
Et  
Publication ou Notification du : le 14 décembre 2016*

Pour extrait son rôle,  
le Président,  
  
  
Denis MARDESSON